

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9674**

### Intitulé

Coordonnateur de projet de solidarité internationale et locale

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement - (IFAID) Aquitaine

Directeur de l'IFAID

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

341p Gestion de l'espace et mise en oeuvre des projets

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Coordonnateur de projet de solidarité internationale et locale impulse, conçoit, facilite et/ou anime des programmes, dans une démarche participative. Ces programmes contribuent au développement d'un territoire et d'une population donnés, dans un pays du Sud ou du Nord.

Plusieurs fonctions ont été identifiées dans le référentiel :

- Le coordonnateur de projet de solidarité internationale et locale conçoit des programmes de développement : il réalise un diagnostic concerté, en mobilisant les acteurs d'un territoire, pour préconiser des pistes de développement ; il met en place un programme d'actions répondant aux besoins en tenant de l'environnement dans lequel il évolue ; il organise le financement permettant la réalisation du programme de développement.

- Le coordonnateur de projet de solidarité internationale et locale conduit des programmes de développement : il s'assure de la réalisation des activités, il gère les financements, organise la gestion des moyens matériels et humains, en tenant compte de l'environnement socio-culturel dans lequel il évolue, il évalue l'atteinte des résultats du programme.

- Le coordonnateur de projet de solidarité internationale et locale renforce les capacités des acteurs du développement : il analyse les capacités d'une structure et les compétences en ressources humaines pour préciser les besoins pour la rendre plus efficace, il réalise de l'appui-conseil pour accompagner les acteurs dans l'élaboration de leurs projets, il réalise des ingénieries de formation pour renforcer les capacités des acteurs.

\_ Le coordonnateur de projet de solidarité internationale et locale manage les ressources humaines et anime le programme : il gère l'équipe du programme, il développe la participation des acteurs locaux, il recherche et anime des partenariats pour développer des synergies. En outre, le Coordonnateur de programme de développement se positionne, en tant que professionnel, dans un contexte spécifique, il recherche l'information qui est nécessaire au déroulement de son programme et représente sa structure.

Les compétences et capacités attestées du Coordonnateur de projet de solidarité internationale et locale sont :

- concevoir un programme de développement : il dispose de la capacité à conduire un diagnostic concerté et à proposer des pistes d'action, à mobiliser des partenaires, à définir des objectifs, à programmer des actions, à élaborer un budget et un plan de financement et à l'argumenter auprès de financeurs potentiels.

- conduire un programme de développement : il est capable d'organiser la réalisation des objectifs du programme, d'effectuer le suivi financier du programme, de mettre en place des moyens, matériels adaptés à l'environnement du programme et de mettre en place un dispositif d'évaluation.

- participer au renforcement des capacités des acteurs du développement. Il sait comprendre le fonctionnement et la logique d'une structure et à faire des propositions, accompagner une démarche de projet portée par un autre acteur et réaliser une ingénierie de formation.

- manager les ressources humaines et animer le programme : il est capable de gérer une équipe et des conflits, de mobiliser et de travailler avec des acteurs locaux et à prendre en compte leurs positions et développer des partenariats.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le coordonnateur de programme de développement exerce ses fonctions dans les secteurs du développement local, de la solidarité internationale, de la coopération et de l'économie sociale et solidaire

Le Coordonnateur de Programme peut prétendre aux emplois suivant : Responsable/ Directeur / Coordonnateur de programme ; Agent de développement local ; Chef / chargé de projet/de mission ; Conseiller en développement local ; Chargé d'études ; Responsable associatif

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Plusieurs évaluations sont réalisées au cours de la formation : Mises en situations ; Etudes de cas ; Contrôle de connaissances ; Exposés ; Travaux de recherche ; Mémoire ; Dossier de présentation de l'emploi et des compétences acquises en fin de cursus.

Ces productions permettent d'évaluer la maîtrise des compétences.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		3 membres dont 2 professionnels
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		3 membres dont 2 professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		3 membres dont 2 professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 8 octobre 2004 publié au Journal Officiel du 10 octobre 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coordonnateur de projet de solidarité internationale et locale" avec effet au 31 décembre 2015, jusqu'au 17 mars 2021.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau II, sous l'intitulé "Coordonnateur de projet de solidarité internationale et locale" avec effet au 31 décembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2015. Autorité responsable ; Institut de formation et d'Appui aux initiatives de développement - IFAID Aquitaine.

Arrêté du 30 mars 2010 publié au Journal Officiel du 10 avril 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coordonnateur de projet de solidarité internationale et locale" avec effet au 10 avril 2010, jusqu'au 10 avril 2015.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1991 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 17 juillet 1998 publié au Journal Officiel du 26 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Coordonnateur de programme de développement : filière santé, filière rurale, filière technique'.

Arrêté du 30 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 22 février 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Diplôme de spécialisation en appui au développement : filière santé, filière rurale, filière technique'.

Observations : Homologation à compter de septembre 1989

Arrêté du 25 juin 1994 publié au Journal Officiel du 7 juillet 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Diplôme de spécialisation en développement, filières : santé, rurale, technique'. Titre délivré par BIOFORCE AQUITAINE.

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

36 bénéficiaires par an

**Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :**

Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement - Aquitaine 17, cours des Aubiers  
33300 Bordeaux

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

Anciens libellés : - Diplôme de spécialisation en développement, filières : santé, rurale, technique (Arrêté du 25 juin 1994 publié au Journal Officiel du 07 juillet 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé)

- Diplôme de spécialisation en appui au développement : filière santé, filière rurale, filière technique (Arrêté du 30 janvier 1995 publié au

Journal Officiel du 22 février 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique)

**Certification précédente :** Coordonnateur de programme de développement